



Ma propriétaire et ses "bras longs"

Par **ROSSETTO**, le **02/04/2008** à **19:41**

Ma propriétaire après un arrangement amiable, (jusqu'au 15 mai) veut venir repeindre le week-end avant, je serais donc encore dans la villa, a-t-elle le droit? Elle me menace en disant qu'elle a les "bras longs". J'aurais voulu prolonger mon préavis jusqu'au 1^{er} Juin, cause état de santé. Puis-je le faire, sans avoir à craindre ""ses bras longs"? Merci de m'éclairer.

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **19:47**

bonjour, pendant tout le temps de votre préavis la propriétaire peut faire visiter la maison mais ne peut pas sans votre accord venir pour effectuer des travaux qui de plus est d'ordre décoration. Pour ces bras longs tout le monde peut l'avoir avec un avocat renseigner vous auprès de votre assurance habitation des aides juridiques.

Maintenant la négociation du délai de préavis s'accorde avec chaque propriétaire, elle est en droit de vous refuser le rallongement si elle a un locataire qui attend derrière vous.
cordialement